

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 6 septembre 2023, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Michelle Payette Mme Suzanne Guilbault
 M. Nyx Pilon M. François Beaumont
 M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-RAG-6725 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec les ajouts suivants :

- 6.1 Chemin Pilon – suivi et conseil de Michel Pilon
- 6.2 Rencontre avec le nouveau lieutenant
- 6.3 Demande d'une citoyenne
- 6.4 Pavillon extérieur

Adoptée.

2023-RAG-6726 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2023**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2023 tel que présenté.

Adoptée.

2023-RAG-6727 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 6 386.78 \$ et la liste des comptes payés au montant de 81 809.62 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 30 août 2023 au montant de 25 394.75 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 30 août 2023

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 167 761.23 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 268.66 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour août 2023.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rencontre avec Loisirs Sport Outaouais – choix de date et sujet

La directrice présente au conseil une offre de rencontre de Loisirs sport Outaouais. Ceux-ci présentent plusieurs sujets et nous offre de choisir le ou les sujets qui pourraient nous intéresser et ils viendront nous rencontrer. Le conseil est intéressé par le sujet « Investir dans nos espaces publics extérieures, tendances et bonnes pratiques » et demande à la directrice générale de voir avec les disponibilités. Suite aux demandes de disponibilité, la rencontre aura lieu le mardi 10 octobre à 18h.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rencontre avec le camp le Terrier

La directrice mentionne au conseil que la rencontre de discussion pour l'avenir du camp le Terrier aura lieu le mercredi 13 septembre à 13h au camp. Comme la rencontre est en journée durant la semaine, les conseillers intéressés par cette rencontre ne pourront y assister. Ils demandent à la directrice de faire le commentaire que ce genre de rencontre devrait avoir lieu en soirée afin de donner la possibilité à plus de conseillers de pouvoir y assister.

2023-RAG-6728

Résolution d'appui à l'autorisation de demande de financement pour le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Glossaire

Politique familiale municipale : ci-après « PFM »

Municipalités amies des aînés : ci-après « MADA »

Représentant des questions familles-aînés : ci-après « RQFA »

MRC Vallée-de-la-Gatineau : ci-après « MRC »

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau est au cœur d'une démarche collective PFM-MADA réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a été accréditée MADA suite à l'élaboration de sa Politique aînés et de son plan d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE 12 municipalités de la MRC font partie depuis 2017 de la démarche collective PFM-MADA, soit Aumond, Bois-Franc, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Lac-Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRCVG et souhaite poursuivre son implication dans celle-ci ;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi possible que d'autres municipalités de la MRC se joignent à la démarche collective ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 de la démarche MADA de mise en œuvre de la dernière politique et plan d'action de la MRC sont maintenant échus depuis mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il faut maintenant procéder à la mise à jour des politiques et plans d'action MADA à travers la MRC, surtout en contexte post-pandémique où les besoins des aînés sont potentiellement changés ;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du Ministère de la santé et des services sociaux a ouvert l'appel de projet MADA volet 1 : Soutien en faveur de la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux impliqués seront une mise à jour de la politique et des plans d'action existant qui toucheront les 3 piliers du vieillissement actif, soit la santé, la sécurité et la participation sociale, et ce réparti sur les 9 champs d'action MADA ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés sur une période de 2 ans et impliqueront la création de comités de pilotage dans chaque municipalité participante ainsi que la MRCVG ;

CONSIDÉRANT QUE ces comités de pilotage auront ensuite la responsabilité d'établir le nouveau diagnostic social qui servira à mettre à jour la politique ainsi que le plan d'action de la MRC ainsi que de chaque municipalité participante ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront fait sous la coordination de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à travers sa démarche PFM-MADA collective et en collaboration avec les élus RQFA de chaque municipalité ainsi que leurs comités de pilotage/suivi respectifs ;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail que peut représenter cette mise à jour peut être très grande pour la MRC ainsi que les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QU'une ressource en coordination est déjà à l'emploi et responsable du dossier PFM-MADA au nom de la MRCVG, soit M. Marc-André Gauthier de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la ressource en coordination a déjà été responsable de la dernière année de mise en œuvre du volet 2 ainsi que de la reddition de compte finale de celle-ci, et fera de même pour le volet 1 à venir ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, sera la représentante de la MRCVG responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte ;

CONSIDÉRANT QUE l'élue RQFA dans la municipalité de Bois-Franc est Mme Michelle Payette;

CONSIDÉRANT QUE le financement s'élève à 8000\$ par municipalité participant à la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche collective n'implique aucune contribution financière pour les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme implique une contribution financière de la MRC équivalant à 15% des dépenses admissibles dans le cadre du programme ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la municipalité de Bois-Franc de supporter et appuyer la demande d'aide financière de la MRCVG dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024. Mme Joanie Courchaine sera signataire au nom de la MRCVG et M. Marc-André Gauthier sera responsable de la coordination à travers la MRC ainsi que des redditions de compte.

Adoptée.

2023-RAG-6729

DEMANDE DE DON POUR LA FIBROSE KYSTIQUE CANADA

CONSIDÉRANT QUE plusieurs brigades de pompiers de la Vallée-de-la-Gatineau se sont joint à la cause pour organiser une journée lave-auto pour amasser des fonds;

CONSIDÉRANT QUE les fonds recueillis par les pompiers sont principalement affectés à la recherche et au développement, dans le but de découvrir des thérapies visant à améliorer et prolonger la vie des individus souffrant de la fibrose kystique, tout en garantissant la défense de leurs droits;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire notre part en faisant un don de 100 \$ pour la cause.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'appui de la municipalité de Macaza

La directrice présente au conseil une demande d'appui de la municipalité de Macaza concernant l'interdiction des maisons flottantes ou de leur usage. Le conseil comprend que certaines municipalités puissent avoir des problématiques, mais comme nous n'en avons pas de notre côté, le conseil préfère ne pas appuyer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de location – Zone concept santé

La directrice présente au conseil une demande de location pour des cours style Pounds ou aérobie. Ceux-ci aimeraient savoir quel serait le coût pour une location hebdomadaire. Comme nous devons tout de même faire le nettoyage et que ça apporte certains coûts supplémentaires pour l'électricité, toilettes et autres, le conseil fixe le coût à 100 \$ par location.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de reconnaissance du droit de passage

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçue une demande de reconnaissance du droit de passage pour le terrain acquis au Lac d'Écorces. Le voisin de notre terrain a fait l'achat de son terrain avant la municipalité et lors de son achat, le propriétaire à ce moment lui a accordé un droit de passage perpétuel. Ce droit de passage n'a pas été retracé lorsque nous avons fait l'achat du terrain donc, il n'apparaît pas sur le contrat notarié de la municipalité. Le propriétaire du terrain voisin aimerait que la municipalité reconnaisse le droit de passage afin qu'il n'est pas à faire des démarches avec des avocats. Ça lui éviterait tous les frais qu'une telle démarche apporterait. La municipalité n'est pas nécessairement contre, mais elle préfère faire ses vérifications auprès du notaire qui a fait notre transaction afin de voir qu'elles sont les implications de notre côté. Nous y reviendrons dès que nous aurons eu les réponses à nos questions. D'ici là, le conseil demande à la directrice de voir avec le propriétaire voisin pourquoi il ne fait pas sa propre entrée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Tournoi de golf – Municipalité de Blue Sea

La directrice présente au conseil une invitation au tournoi de golf de la municipalité de Blue Sea. Comme aucun conseillers n'est disponible pour y aller, la municipalité de Bois-Franc ne participera pas au tournoi cette année.

2023-RAG-6730

TRANFERTS DE POSTES BUDGÉTAIRES

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De :	02.110.00.454	Formation élus	500 \$
	02.220.00.442	Entente incendie	10 000 \$
	02.610.00.454	Formation urbanisme	500 \$
	02.701.20.999	Act. Récréative et cult.	2 000 \$
Vers :	02.130.00.310	Frais de déplacement	2 000 \$
	02.130.00.321	Frais de poste	500 \$
	02.130.00.335	Internet administration	1 500 \$
	02.130.00.412	Services juridiques	500 \$
	02.130.00.729	Matériel informatique	500 \$
	02.320.00.526	Entretien machinerie	1 000 \$
	02.451.10.951	Quote part MRC déchets	3 500 \$
	02.701.20.522	Ent. Rép. Centre	3 000 \$
	02..702.30.670	Fournitures biblio	500 \$

Adoptée.

2023-RAG-6731

RÉSOLUTION DE LA MRC - PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT GENS-DE-TERRE SUR LE CHEMIN LÉPINE-CLOVA - DEMANDE DE DÉCRET D'URGENCE

CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG283 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau adoptée le 23 août 2022 et considérant la nécessité de relancer la demande afin de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoiries, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales;

CONSIDÉRANT QUE le pont de la Rivière Gens de Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés;

CONSIDÉRANT la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés de cette reconstruction sont actuellement de l'ordre de plus ou moins 6.5 millions;

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs régionaux impactés par ces travaux se sont déjà prononcés et engagés à participer au montage financier du projet en fournissant une somme équivalente à 10% du coût total estimé à l'heure actuelle, soit plus ou moins 650 000 \$;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un an aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendrés par le refus à défrayer le coût total pour la reconstruction urgente du pont Gens-de-Terre;

CONSIDÉRANT toutes les conséquences quant à la sécurité pour les utilisateurs de ce pont ainsi que l'ampleur des impacts économiques, un décret urgent est demandé;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la municipalité de Bois-Franc d'appuyer la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de demander un décret quant à la reconstruction du pont de la Rivière Gens de terre sur le chemin Lépine-Clova, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

Il est également résolu de réitérer la demande présentée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'autoriser la MRC à utiliser les fonds disponibles à l'enveloppe du PADF pour sa participation au montage financier.

Il est également résolu de faire parvenir copie de cette résolution au ministre Ressources naturelles et des Forêts, madame Maité Blanchette Vézina, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, au ministre responsable des Infrastructures, monsieur Jonathan Julien, au ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, à monsieur Benoit Charette, ministre responsable des Laurentides ainsi qu'à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

Adoptée.

2023-RAG-6732

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – PANNE FRÉQUENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la qualité du service d'électricité est la responsabilité d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE suivant les travaux de la nouvelle ligne haute tension sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, les pannes sont de plus en plus fréquentes liées aux intempéries et même de plus en plus sans aucune raison;

CONSIDÉRANT QUE les postes d'Hydro-Québec établis sur le territoire de la MRCVG ne sont pas tous utilisés ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a complétement perdu le contrôle quant à l'élagage et à l'abattage;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu de demander à Hydro-Québec ce qui suit;

- La raison des pannes de courants des 3 dernières années qui ont touché le territoire de la MRCVG;
- De soumettre un plan d'action, incluant un échéancier, à entreprendre pour diminuer la fréquence des pannes ainsi que le cycle d'élagage et d'abattage;
- D'établir une loi pour les propriétaires qui refusent d'abattre les arbres lorsque ceux-ci sont à risque de toucher et endommager les lignes d'Hydro;
- D'utiliser tous les postes d'Hydro-Québec à leur plein potentiel afin de réduire considérablement les pannes sur le territoire de la MRCVG;
- De transmettre une copie de la présente résolution à M. Mathieu Lacombe, à M. Robert Bussière, à M. Michael Sabia, PDG d'Hydro-Québec ainsi qu'à M. Pierre Fitzgibbon, ministre responsable de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

RIAM – Nomination du poste de direction générale

La directrice présente au conseil un communiqué de la RIAM mentionnant la nomination de Mme Emmanuelle Michaud au poste de directrice générale de la RIAM.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

PAVL – Volet entretien

La directrice générale présente au conseil une lettre du Ministère des Transports et de la Mobilité durable mentionnant que le montant dont nous avons droit pour 2023 pour le volet entretien est de 45 053 \$ à condition d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déclaration d'élection au conseil d'administration de la FQM

La directrice générale présente au conseil une lettre de la FQM pour la déclaration d'élection au conseil d'administration de la FQM

région administrative 07 – Outaouais. C'est M. Carol Fortier, maire du Notre-Dame-de-Bonsecours qui a été élu par acclamation.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Chemin Pilon – suivi et conseil de Michel Pilon

La directrice mentionne qu'elle a discuté avec M. Michel Pilon, citoyen habitant le chemin Pilon et ancien propriétaire de ce chemin. Comme il connaît toutes les problématiques du chemin, il mentionne qu'il serait important d'enlever de la roche à certains endroits afin de régler la problématique des « ventre de bœuf » qui se créent chaque année. Le conseiller responsable de la voirie M. Philippe St-Jacques va le contacter et aller voir ce qu'il veut dire afin de voir si nous devrions le faire faire lors des prochains travaux prévus.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rencontre avec le nouveau lieutenant

La directrice mentionne au conseil que le nouveau lieutenant responsable du poste de la Sûreté du Québec Vallée-de-la-Gatineau aimerait avoir une rencontre avec le conseil pour se présenter et rencontrer les conseillers par le fait même. Si celui-ci est disponible, nous proposerons une rencontre le mercredi 4 octobre à 18h.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'une citoyenne

La mairesse mentionne qu'elle a reçu un appel d'une citoyenne. Celle-ci a trouvé sa voisine décédée seule dans la maison et se demande s'il n'y aurait pas un programme ou une sorte d'aide pour les gens qui sont seuls et qui n'ont pas de ressources en cas de besoin d'aide. La municipalité n'a pas les ressources pour cela, mais va regarder s'il n'y aurait pas quelque chose qui pourrait aider parmi les autres instances comme le CLSC.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Pavillon extérieur

Le conseiller Nyx Pilon demande si nous allons faire quelque chose pour l'inauguration de notre nouveau pavillon. Comme il reste quelques petites choses à faire et que la saison hivernale est à nos portes, nous ferons l'inauguration au printemps et nous en profiterons pour faire une activité en même temps.

2023-RAG-6733

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale